



Le Conseil d'administration de l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) a procédé, ce jeudi 9 décembre, à l'élection de son nouveau Président pour l'année 2022. C'est la composante FHF qui assurera la présidence en 2022, en la personne d'Eric Guyader. Il succède ainsi à Ophélie Labelle (CGT), Présidente en 2021.

Représentant de la Fédération hospitalière de France (FHF), Eric Guyader est Directeur du CH de Beauvais et Vice-Président FHF des Hauts-de-France. Il était déjà Président en 2020. Il siège aux instances nationales de l'ANFH depuis Octobre 2017.

« Notre secteur est depuis maintenant plusieurs mois soumis à des enjeux considérables, qui appellent des réponses d'ampleur. L'ANFH contribue à cette évolution notamment avec l'ouverture de l'apprentissage dans la FPH. C'est un honneur qui m'est fait d'exercer de nouveau ces responsabilités afin notamment de poursuivre le déploiement du projet stratégique 2020-2023 »

Eric Guyader, Président de l'ANFH

Monsieur Gilles Manchon (FO), assurera pour sa part le rôle de vice-Président national de l'ANFH. Président de l'ANFH PACA en 2021, il occupe par ailleurs la fonction de délégué fédéral FO pour la région Provence Alpes Côte d'Azur Corse depuis Septembre 2020. Le Bureau National sera par ailleurs composé de Céline Blondiaux (CFDT), Ophélie Labelle, présidente 2021 (CGT) ainsi que d'Agnès Lyda-Truffier (FHF), et d'Olivier Rastouil (FHF).

Jean-Marie Woehl élu président du CDPCMH

Parallèlement à l'élection du nouveau président de l'ANFH, le Conseil du développement professionnel continu médical hospitalier (CDPCMH) a également procédé à l'élection de son

nouveau président. Ainsi, Jean-Marie Woehl (FHF) a été élu président du CDPCMH pour 2022. Il succède à Anne-David Bréard (Avenir Hospitalier), présidente en 2021, qui assurera en 2022 la vice-Présidence du CDPCMH.

Jean-Marie Woehl est praticien hospitalier, spécialiste en médecine interne à l'Hôpital Louis Pasteur de Colmar.

L'ANFH en bref –

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le Ministère de la Santé pour collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation (2,1% de la masse salariale), du Congé de formation professionnelle (CFP), congés pour VAE et pour Bilan de compétences (0,2% de la masse salariale), des études promotionnelles (0,6%), de la formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT (4,8%) des agents de la Fonction publique hospitalière et du Développement professionnel continu (DPC) médical (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale) des personnels médicaux de ses établissements. En complément de la gestion des 888,1 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents et leurs agents un ensemble de services visant à les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication... Reposant sur trois valeurs structurantes - paritarisme, solidarité et proximité - environ 500 administrateurs et 26 délégations territoriales regroupées en 16 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus d'un million de personnes. Depuis 2021, L'ANFH accompagne le développement de l'apprentissage dans la fonction hospitalière.